

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAYONNE - 6401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/01/2026 - 32 - 1994 B 00645 - 399 259 241 - A.C.I.

SAS A.C.I.

Capital : 7622 €, Siège social : 1, rue de la Bergerie 64200 BIARRITZ

RCS : Bayonne 399 259 241

**RAPPORT DE GESTION SUR
LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans les tableaux ci-dessous, qui résument le bilan :

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Actif immobilisé	38 845	43 895
Actif circulant	94 058	90 331
Total Actif	132 903	134 226

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Capital Social	7 622	7 622
Résultat de l'exercice	80 175	12 565
Total des capitaux propres	80 175	69 196
Total du Passif	132 903	134 226

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat :

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Durée de l'exercice	12	12
Chiffre d'affaires net	43 957	50 182
Total produits d'exploitation	43 965	50 184
Total charges d'exploitation	31 288	35 402
Résultat d'exploitation	12 677	14 782
Résultat courant avant impôt	12 667	14 782
Résultat net comptable	10 979	12 565

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à **43 957 € contre 50 182 €** pour l'exercice précédent.

L'ensemble des charges et des produits d'exploitation dégage un bénéfice d'exploitation **de 10 979 € contre un bénéfice de 12 565 €** pour l'exercice précédent.

Événement important survenu depuis la clôture de l'exercice.

La réouverture du plus proche concurrent a réduit la fréquentation de façon significative.

Activité de la société en matière de recherche et développement.

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre. Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre gérance.

Proposition d'affectation du résultat.

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir **un bénéfice de 10 979 €.**

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte « report à nouveau ».

Dépenses non déductibles fiscalement.

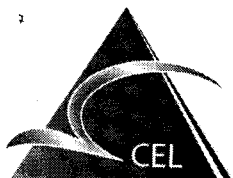
Conformément aux dispositions de l'article 223 du C.G.I., nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conclusion.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le gérant.

Certifié conforme

CEL AUDIT & EXPERTISE

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET RATTACHÉE À LA CRCC GRANDE AQUITAINE

A.C.I.

S.A.S. au capital de 7 622,45 Euros

Siège social :
1 Rue de la Bergerie
64200 BIARRITZ

RCS Bayonne 399 259 241

DOCUMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

SAS au capital de 289 120 euros - RCS Bayonne : 377 676 275 - TVA : FR64377676275 - IBAN : FR76 1690 6000 2801 0163 4838 090

21 Rue Chauvin Dragon
64 500 ST JEAN DE LUZ
Tél. 05.59.26.82.90

617 Avenue de Bayonne
64 210 BIDART
Tél. 05.59.63.14.35

10 rue de Perpignaa
64 000 PAU
Tél. 05.59.63.14.35

www.cel-audit.com

Sommaire

ATTESTATION	1
COMPTES ANNUELS	3
<i>BILAN</i>	<i>4</i>
<i>COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>6</i>
<i>ANNEXE</i>	<i>8</i>
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	10
<i>SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION</i>	<i>11</i>
<i>BILAN DETAILLE</i>	<i>12</i>
<i>COMPTE DE RESULTAT DETAILLE</i>	<i>14</i>
LIASSE FISCALE	16
<i>LIASSE FISCALE</i>	<i>17</i>

ATTESTATION

COMPTES ANNUELS

BILAN

ACTIF	Présenté en Euros				
	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation		
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	776	776			
Autres immobilisations incorporelles	22 867		22 867	22 867	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 331	28 793	15 537	20 036	- 4 499
Autres immobilisations corporelles	18 245	17 881	364	916	- 552
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	76		76	76	
TOTAL (I)	86 295	47 451	38 845	43 895	- 5 050
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	794		794	414	380
Capital souscrit et appelé, non versé	600		600		600
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	92 401		92 401	89 529	2 872
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	263		263	387	- 124
TOTAL (II)	94 058		94 058	90 331	3 727
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	180 353	47 451	132 903	134 226	- 1 323

BILAN (suite)

PASSIF	Présenté en Euros		
	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	7 622	7 622	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	762	762	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	60 811	48 246	12 565
Subventions d'investissement	10 979	12 565	- 1 586
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	80 175	69 196	10 979
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	44 084	56 326	- 12 242
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales	4 877	4 272	605
. Personnel			
. Organismes sociaux		502	- 502
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 946	2 217	- 271
. Etat, obligations cautionnées	868	822	46
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	952	892	60
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	52 727	65 030	- 12 303
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	132 903	134 226	- 1 323

ANNEXE**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 132 902,56 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 10 979,29 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par la direction.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2004-03 du 05 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporellesValorisation

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus. Les composants sont éventuellement identifiés conformément au règlement n° 2004 06 du CRC.

Les frais d'acquisition sur immobilisation ont été constatés en charge.

Amortissements

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis sur la base de leur durée réelle d'utilisation prévue par l'entreprise.

Dépréciation

En application du règlement CRC 2002-10, la société pratique des tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation complémentaire est comptabilisée.

StocksValorisation

Ils sont évalués au coût d'achat suivant la méthode premier entré, premier sorti. La valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires, nette des rabais, remises et ristournes.

Dépréciation

Des dépréciations sont pratiquées lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute.

Provision pour dépréciation d'actifValorisation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Dépréciation

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

2. ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**21. Fonds commercial**

Compte tenu d'une durée d'utilisation non limitée, le fonds commercial n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque sa valeur d'usage est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur d'usage est déterminée par comparaison à des transactions portant sur des biens équivalents. Lorsque cette comparaison n'est pas possible, des méthodes multicritères d'évaluation sont appliquées.

22. Autres éléments significatifs

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

Capital : 7622 €, Siège social : 1, rue de la Bergerie 64200 BIARRITZ

RCS : Bayonne 399 259 241

PROCES – VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai :

A Biarritz (64200) – 1 rue de la Bergerie – les associés de la société « A.C.I. », Société à responsabilité limitée au capital de sept mille six cent vingt-deux euro (7622 €) divisé en cinq cents (500) parts sociales de 15,24 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

Sont présents ou représentés :

Madame Danièle LASPRESES, titulaire de :

122 parts sociales

Monsieur Michel LASPRESES, titulaire de :

378 parts sociales

Total égal aux cinq cents parts sociales composant le capital social ci : 500 parts

Monsieur Michel LASPRESES préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Madame Danièle LASPRESES est désignée secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 500 parts sociales, soit plus de la moitié des 500 parts composant le capital social.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Une copie de la lettre de convocation des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président rappelle que les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des associés au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024
- Approbation des dits comptes et opérations de l'exercice ainsi que des conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

L'Assemblée des associés sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Après lecture des rapports de gestion et spécial de la gérance, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un bénéfice de 10 979 €

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

L'Assemblée Générale des associés donne en conséquence, à la gérance, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation des résultats :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice comptable de 10 979€ en totalité au compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés reconnaît en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I.S. les rapports présentés mentionnent qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La séance de questions étant épuisée, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par le gérant.

Le gérant.

Certiifié conforme
